



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Femmes

Question écrite n° 5851

#### Texte de la question

M Jean Proveux demande à Mme le secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes de lui faire connaître l'évolution des demandes de mise en disponibilité déposées par les femmes fonctionnaires pour élever leurs enfants au cours de ces dernières années.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Pour apporter une réponse précise à la question posée à l'honorable parlementaire, la secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes a dû interroger les services du ministère de la fonction publique et des réformes administratives. Il ressort de cette demande d'information que la direction générale de l'administration ne dispose actuellement que de données partielles relatives aux ministères de la défense, de l'économie, des finances et du budget, des postes et télécommunications et de l'espace, dont les effectifs réels représentant 34,3 p 100 des effectifs civils globaux des fonctionnaires de l'Etat au 1er janvier 1988. Ministère de la défense : 545 femmes et 1 homme ; ministère de l'économie, des finances et du budget : 2 107 femmes et hommes ; ministère des postes, des télécommunications et de l'espace : 3 487 femmes et 328 hommes. Par ailleurs, dans le « 3e rapport bisannuel au Parlement sur les mesures prises dans la fonction publique de l'Etat pour assurer l'application du principe d'égalité des sexes » de décembre 1988, figurent les données suivantes : Voir tableau dans le JO no 42 (année 1989). Michele Andre, secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes, craint ne pas satisfaire totalement la légitime demande du parlementaire, mais ne peut en l'état actuel des possibilités administratives de la fonction publique lui procurer d'autres éléments statistiques que ceux figurant ci-dessus.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Proveux Jean](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5851

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** droits des femmes

**Ministère attributaire :** droits des femmes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 1988, page 3381